

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 22 juillet 2015

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 14

Date de convocation : 17/07/2015

Présents : Serge BALDECCHI, Josiane HUSSER, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Jean-Pierre GUINDEO, Franck HOYEZ, Anne-Marie VANCOILLIE.

Absents/excusés : Mathieu ADAMISTE, Muriel DEL FABBRO (pouvoir à Antoine d'INGUIMBERT), Christophe VALETTE (pouvoir à Serge BALDECCHI)

Secrétaire : Josiane HUSSER

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2015-36 : Installation d'un système de vidéosurveillance

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de réfléchir à l'opportunité d'installer un système de vidéoprotection sur le territoire communal.

[...]

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant au principe d'installation d'un système de vidéosurveillance, précisant qu'il ne s'agit pas pour l'heure de valider le projet ni d'engager la Commune financièrement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve le principe de l'implantation d'un système de vidéosurveillance sur le territoire communal de Saint-Antonin du Var ;

Autorise le Maire à solliciter les autorisations préalables ;

Précise que la mise en œuvre du projet fera l'objet d'une délibération spécifique.

N° 2015-37 : Modification du tarif du ticket de restaurant scolaire

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2011-40 adoptée en séance 31 août 2011, le Conseil Municipal de Saint-Antonin avait fixé le tarif du ticket de cantine scolaire à 2,40 €.

Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de réviser le tarif des repas pris à la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

FIXE la valeur du ticket de cantine à 2,60 €

FIXE les nouveaux tarifs des repas pris à la cantine scolaire :

- Enfants 2,60 € soit 1 ticket
- Adultes ayant-droit 5,20 € soit 2 tickets

N° 2015-38 : Création d'un service de garderie municipale ANNULE ET REMPLACE N°2015-31

Le Maire rappelle à l'assemblée que la garde des enfants tôt le matin avant l'école et l'après-midi après l'école pose problème aux familles qui ont du mal à trouver des solutions sur place.

La Commission « Scolarité, jeunesse, animation, vie associative, action sociale » animée par son vice-président Antoine d'Inguibert, Adjoint au Maire, a été réunie afin de concevoir et proposer un projet de garderie à St-Antonin.

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de créer une garderie municipale à Saint-Antonin du Var à compter de la rentrée scolaire de 2015 telle que présentée supra ;

Décide de fixer le tarif du service à 2,00 € par demi-journée et 3,50 € par journée complète, et ce compté dès la première minute de présence ;

Dit que ce tarif pourra être modifié par délibération du Conseil Municipal ;

Dit qu'un projet de règlement sera proposé et soumis au vote de l'Assemblée ;

N° 2015-39 : Approbation du règlement de la garderie municipale

Le Maire rappelle que par délibération n°2015-38, le Conseil Municipal a décidé de créer un service de garderie Municipale à Saint-Antonin du Var et que cette délibération prévoit l'adoption d'un règlement.

Antoine d'INGUIMBERT, Adjoint en charge de la jeunesse et des affaires scolaires, présente un projet de règlement à l'Assemblée.

Ceci fait, le Maire propose d'adopter le règlement de la garderie municipale dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve le règlement de la garderie municipale de Saint-Antonin du Var tel qu'annexé à la présente délibération.

N° 2015-40 : Modification de la grille horaire de Déborah MILLE et avenant à son contrat de travail

Le Maire rappelle l'assemblée que Mademoiselle Déborah MILLE est employée en CDD sous le régime du CUI-CAE à savoir qu'elle effectue 20 heures de travail hebdomadaire pour

Considérant la création du service de garderie municipale à compter de la rentrée de septembre 2015, il convient d'affecter un personnel à la surveillance des enfants et à l'entretien des locaux utilisés pour le service.

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de confier les missions décrites supra à Mademoiselle Déborah MILLE ;

Autorise le Maire à modifier sa grille horaire en conséquence ;

Autorise le Maire à signer l'avenant à son contrat de travail visant à porter son temps de travail hebdomadaire à 35h00 ;

Autorise le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document visant à la mise en œuvre de cette délibération.

N° 2015-41 : Motion de soutien à l'action de l'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale

globale).

Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la présente motion de soutien à l'action de l'AMF

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Le Maire n'a pas exercé le droit de préemption communal (accordé au Maire par délégation du Conseil Municipal) dans le cadre des cessions « JAECQUES » et « EMMANUEL ».
- Recrutement d'un agent de restauration scolaire :
 - Béatrice VERHAEGHE part à la retraite le 01/01/2015
 - Le poste à 21h hebdo pour son remplacement a été créé par délibération n°2015-32
 - Le comité de recrutement (3 Adjointes + Brigitte GIRAUD, Directrice de l'école) a reçu les candidats au poste
 - Le Maire les a reçus en entretien individuel
 - Mise en commun des entretiens pour faire le choix
 - La candidature de M. Jonathan SUREAU a été retenue
- Annulation du PUP avec M. DELATTRE à prévoir au Conseil Municipal de Septembre car le chiffrage de ses travaux de raccordements par ERDF a fortement diminué. De ce fait, les montants annoncés dans la convention de PUP se sont plus à jour. De plus, il devient plus avantageux de régler le raccordement à ERDF et de percevoir la Taxe d'Aménagement.
- Mise en accessibilité des ERP : le marché mutualisé par la CAD (pour diagnostic et réalisation d'un planning de mise en conformité) a été attribué à la société QCS Services
- Sonorisation de l'église : demande de devis pour installer une sonorisation légère et discrète à l'église pour permettre la diffusion de musique par exemple lors des diverses cérémonies.

- Lou Cigaloun : journée d'initiation à la plongée organisée en partenariat avec l'UCPA
- Travaux sur le réseau pluvial : 2 jours d'arrêt pour célébrer le mariage du 24 juillet
- Permis de construire et défense incendie :
 - De trop nombreux permis sont refusés à cause de la défense incendie
 - Le SDIS (pompiers) se base sur une circulaire de 1951 pour émettre les avis sur les demandes de permis de construire
 - Réunion organisée entre la CAD et le Préfet pour trouver une solution à ces blocages de dossiers d'urbanisme
 - Passer de 200m à 400m de distance entre les projets de construction et les équipements de défense incendie dans les zones d'habitat diffus serait une avancée
- Challenge de pétanque Jeannot et Bernard HERAUD pour la fête de St-Antonin
- Réunion publique à programmer et à organiser courant octobre
- 2 Comités à créer pour organiser la journée des associations et le vide-grenier le 13 septembre
- L'épave de l'épareuse a été cédée à Dany MAUPETIT pour 1.000 €

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS

- Josiane HUSSER :
 - Début des travaux sur le réseau pluvial (le long de l'école)
 - Suppression des ralentisseurs détériorés sur le chemin de la Tuvelière
 - C. GIRAUD : Il y a un problème de stationnement le long du chemin
 - Obligation de supprimer la zone 30km/h si on ne remplace pas les ralentisseurs ?
 - 2 fuites réparées aux Simons et aux Bigons
 - Réseau à refaire pour l'alimentation de la propriété de Mme ARGENTERO
 - Fuite systématique du robinet d'eau potable du boulodrome : le supprimer ?
- Antoine d'Inguibert :
 - Brigitte GIRAUD nouvelle Directrice de l'Ecole Léopold GRANOUX
 - Pas encore de nouvelles quant au remplaçant de Véronique DUMAINE
 - Effectif de l'école : 11 départs et 11 arrivées pour le moment (dont 2 lorguais(e)s)
 - TAP : Dessin, Tennis, Cirque et Musique pour l'année scolaire 2015-2016
- Claude CARINI :
 - Qu'en est-il du banc près de la table de ping-pong
 - Josiane HUSSER : son installation est prévue

* * *

Prochain Conseil Municipal au mois de septembre
(*date à définir*)

Levée de la séance à 19h45